

L'Adresse—M^{lle} Bégin

même crédit d'impôt enfant? Cela veut dire: Est-ce que les visites chez le médecin, l'opération chirurgicale, le séjour à l'hôpital, les médicaments, l'ambulance pour les personnes âgées, continueront d'être gratuits? Ce sont les questions que les gens se posent sur le référendum, et c'est là, je crois, que le gouvernement péquiste a fait le plus de surenchère pour acheter, je crois, le vote de la majorité silencieuse. Et quiconque essaie de donner une réponse à ces questions, même d'en discuter, se fait accuser de terroriste économique. Mais il ne faut pas avoir peur des réalités économiques. Les Québécois décideront ensuite en toute connaissance de cause.

● (1410)

Les programmes au service de la population en matière sociale sont si nombreux que je vais tenter de donner la règle générale qui s'applique avant de passer à des cas particuliers. En gros, je crois qu'il est juste de dire que si l'argent payé à Ottawa par les Québécois pour des programmes «universels» était payé au Québec directement, les gens continueraient probablement à recevoir les mêmes programmes. Voici des exemples: les allocations familiales, les pensions de vieillesse. Cependant, les programmes qu'on appelle «sélectifs», c'est-à-dire les programmes qui ne vont qu'aux gens qui en ont besoin, comme le crédit d'impôt-enfant, le supplément de la pension, certains programmes de santé, les médicaments, l'ambulance gratuite, ne pourraient absolument pas être payés dans un Québec séparé, à moins d'augmenter les impôts considérablement ou de couper dans d'autres programmes d'autres ministères. Pourquoi? Parce que ces programmes-là sont des programmes de redistribution et que la redistribution fédérale ne se fait pas seulement des familles riches aux familles moins riches, mais des régions riches aux régions moins favorisées. Alors, cela veut dire que, pour le supplément de la pension ou pour le crédit d'impôt-enfant, la personne au Québec qui reçoit un chèque reçoit de l'argent qui vient d'autres parties du Canada et non pas de l'argent qu'elle a payé de ses impôts.

Prenons le cas de la santé, pour commencer. D'abord, les gens, je l'espère, savent que dans les dépenses dans le domaine de la santé tous les honoraires des médecins et spécialistes au Québec, les salaires des infirmières, ceux des travailleurs de la santé, viennent du gouvernement fédéral. Malheureusement, les provinces canadiennes et, en ce moment, le Québec, il faut le dire, a le moins mauvais dossier, essaient tellement d'économiser de l'argent sur le dos des petites gens en ne mettant pas leur quote-part dans leur budget de la santé. Nous avons été obligés d'établir une commission d'enquête qui fera rapport d'ici le 30 juin. Mais d'après l'analyse des comptes publics que nous avons fait faire, nous payons 55 p. 100 du budget de la santé au Québec, et la province en paye 45 p. 100. L'idéal devrait être 50-50. Chose certaine, et je mets le ministre Lazure au défi de le nier, nous avons payé 1.5 milliard de dollars pour l'année 1978-79 dans le budget de la santé au Québec.

Ceci représente 27.2 p. 100 du total que je verse aux provinces pour la santé. C'est donc dire que c'est égal à la part de la population que représente le Québec sur le reste du Canada. Bien entendu, les Québécois ont contribué par leurs impôts pour une partie de cette somme d'argent-là, mais comme ils payent au plus 22 p. 100 des impôts fédéraux, ils reçoivent pour la santé environ 250 millions de dollars de plus qu'ils ne payent d'impôts à Ottawa. A propos de l'assurance-

médicaments que le ministre Lazure se vante d'avoir créée, je voudrais lui rappeler que les deux tiers des bénéficiaires la recevaient déjà du temps du gouvernement de M. Bourassa. Ce qu'il a fait, c'est ajouter un tiers de bénéficiaires avec l'argent du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le cas du service ambulancier gratuit est tout à fait différent. Ce service ne pourra pas continuer, dans un cas de séparation, pour une raison extrêmement simple. L'argent avec lequel il est financé n'appartient pas et n'a jamais appartenu au gouvernement du Québec, cela je veux le dire aux gens qui nous écoutent. Je veux dire que ce service ambulancier, créé il y a à peu près un an au coût de 1.5 million de dollars, est financé à même les 2.7 millions de dollars que le gouvernement péquiste a enlevés aux personnes âgées qui vivent en institution. On s'en souviendra, en janvier 1979 nous avons augmenté le supplément de la pension de \$20 par mois pour chaque personne seule ou par couple. M. Lazure a pris \$15 de ces \$20, et ce sont ces sommes qui appartenaient aux gens mais qui n'appartenaient pas au gouvernement du Québec et qui ont financé les services ambulanciers, et je le mets au défi de dire aux personnes âgées qu'il n'a pas retiré 75 p. 100 de l'augmentation que nous avons accordée au supplément. Alors, moi je pose la question: Où est-il le bon gouvernement?

Du côté des services sociaux et du bien-être, la situation est semblable à l'assurance-santé. Le gouvernement fédéral rembourse 50c. de chaque dollar dépensé par les provinces. Cela veut dire concrètement, et je ne crois pas que les gens le sachent, que chaque salaire de chaque CLSC, chaque projet communautaire, l'Office des handicapés de Drummondville, les garderies populaires, le nouveau service des soins à domicile pour les gens du troisième âge, et je pourrais en nommer bien d'autres, sont financés à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral. Ceci vaut pour les 120,000 employés du réseau des Affaires sociales.

Par le biais de ce programme, le Québec a reçu 35 p. 100 des fonds que nous avons pour les programmes d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire 664 millions de dollars pour 1978-1979. Et en recevant 35 p. 100, avec le même raisonnement que j'ai fait tout à l'heure, sa population étant 27 p. 100 et les Québécois ne payant que 22 p. 100 des impôts fédéraux, le Québec est gagnant d'une somme nette d'au moins 220 millions de dollars. Le ministre Lazure et le Parti québécois peuvent-ils nier cela? C'est là la question que je pose aux gens.

Parlons maintenant non pas des chèques qui vont au gouvernement mais de ceux qui vont directement aux gens. Et je cite un article de M. Claude V. Marsolais du journal *La Presse* du 11 avril, lequel nous disait que le ministre Lazure devra convaincre les retraités de voter pour la souveraineté-association, c'est-à-dire pour la séparation, et je vous livre le texte:

S'il a été choisi pour cette tâche de persuasion, c'est en raison, semble-t-il de sa popularité personnelle auprès des personnes âgées et notamment de la gent féminine de l'Âge d'or.

Moi je lui dirai: Attention, docteur Lazure, c'est plein d'Yvettes dans les femmes de l'Âge d'or! Vous n'êtes pas le premier beau parleur qu'elles entendent. Elles en ont vu durant leur vie. N'oubliez pas de leur dire, docteur Lazure, surtout à ces gens-là, et aux femmes de l'Âge d'or, surtout à celles qui sont seules, séparées, divorcées, veuves, abandonnées ou célibataires, dites-leur donc que vous allez leur enlever complètement les \$35 par mois d'augmentation qu'on augmentera au mois de juillet, dites-leur cela. Ou bien dites-leur que vous